

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 2

Artikel: Déclaration de La Sarraz

Autor: Berlage, H.-P. / Bourgeois, Victor / Chareau, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déclaration de La Sarraz

15

Le 26 juin 1928, vingt ans presque jour pour jour avant la création de l'UIA, se réunissaient au Château de La Sarraz un groupe d'architectes d'avant-garde qui jetèrent les bases de ce qui allait devenir les « Congrès internationaux d'architecture moderne » CIAM. Le retentissement de cette déclaration allait être énorme et dominer l'architecture pendant trente ans et davantage. Si les CIAM, aujourd'hui, n'existent plus en tant qu'organisme, c'est que tous les architectes, groupés aujourd'hui au sein de l'UIA se sont ralliés à ces principes énoncés en 1928. (Réd.)

Déclaration :

Les architectes soussignés, représentant les groupes nationaux d'architectes modernes, affirment leur unité de vue sur les conceptions fondamentales de l'architecture et sur leurs obligations professionnelles envers la Société. On le voit, le canton de Vaud peut s'enorgueillir d'avoir, par deux fois, servi de berceau à la grande cohésion des architectes.

Ils insistent particulièrement sur le fait que « construire » est une activité élémentaire de l'homme intimement liée à l'évolution et au développement de la vie humaine. La destinée de l'architecture est d'exprimer l'orientation de l'époque. Les œuvres architecturales ne peuvent que relever du temps présent.

Ils se refusent donc catégoriquement à appliquer dans leur méthode de travail les moyens qui ont pu illustrer les sociétés passées; ils affirment aujourd'hui la nécessité d'une conception nouvelle de l'architecture, satisfaisant aux exigences spirituelles, intellectuelles et matérielles de la vie présente. Conscients des perturbations profondes apportées à la structure sociale par le machinisme, ils reconnaissent que la transformation de l'ordre économique et de la vie sociale entraîne fatalement une transformation correspondante du phénomène architectural.

L'intention qui les réunit ici est d'atteindre à l'indispensable et urgente harmonisation des éléments en présence et ce en replaçant l'architecture sur son plan véritable qui est le plan économique et sociologique; ainsi l'architecture doit être arrachée à l'emprise stérilisante des Académies conservatrices des formules du passé.

Animés de cette conviction, ils déclarent s'associer et ils se soutiendront mutuellement sur le plan international en vue de réaliser leurs aspirations, moralement et matériellement.

I. Economie générale

1. La notion de l'architecture moderne comporte la liaison du phénomène architectural à celui de l'économie générale.

2. La notion de « rendement » n'implique pas une production fournissant un profit commercial maximum, mais une production réclamant un effort de travail minimum.

3. La nécessité du rendement le plus efficace est la conséquence inéluctable du régime appauvri de l'économie générale.

4. La production la plus efficace découle de la rationalisation et de la standardisation. La rationalisation et la standardisation agissent directement sur les méthodes de travail, tant dans l'architecture moderne (conception) que dans l'industrie du bâtiment (réalisation).

5. La rationalisation et la standardisation réagissent de triple façon :

- a) elles réclament de l'architecte des conceptions entraînant une simplification des méthodes de travail sur le chantier et dans l'usine;
- b) elles signifient pour les entreprises du bâtiment la réduction des corps de métiers; elles conduisent à l'emploi d'une main-d'œuvre moins spécialisée, encadrée d'éléments de forte capacité technique;
- c) elles attendent du consommateur (c'est-à-dire de celui qui commande la maison ou qui l'habite) une révision de ses exigences dans le sens d'un réajustement aux nouvelles conditions de la vie sociale. Un tel réajustement se manifestera par la réduction de certains besoins individuels désormais sans raisons véritables, et le bénéfice de ces réductions favorisera la satisfaction aussi large que possible des besoins actuellement comprimés du plus grand nombre.

6. L'effondrement de l'artisanat à la suite de la dissolution des corporations est un fait accompli. La conséquence fatale du machinisme a conduit à de nouvelles méthodes industrielles différentes et souvent opposées à celles de l'artisanat.

La conception architecturale jusqu'en ces derniers temps, grâce à l'enseignement des académies, était inspirée plus particulièrement des méthodes de l'artisanat et non des nouvelles méthodes industrielles. Cette contradiction explique la profonde désorganisation de l'art de bâtir.

7. Il est urgent que l'architecture, abandonnant les conceptions surannées attachées à l'artisanat, s'appuie dorénavant sur les réalités présentes de la technique industrielle quand bien même une telle attitude devrait aboutir à des réalisations foncièrement différentes de celles des époques passées.

II. Urbanisme

1. L'urbanisme est l'organisation des fonctions de la vie collective; il s'étend aussi bien aux agglomérations urbaines qu'aux campagnes. L'urbanisme est l'organisation de la vie dans tous les pays.

L'urbanisation ne saurait être conditionnée par les prétentions d'un esthétisme préalable: son essence est d'ordre fonctionnel.

2. Cet ordre comporte trois fonctions :

- a) habiter;

- b) produire;
- c) se délasser (maintien de l'espèce).

Ses objets essentiels sont:

- a) la division du sol;
- b) l'organisation de la circulation;
- c) la législation.

3. Les rapports entre les surfaces d'habitation, les surfaces plantées (sport inclus) et les surfaces de circulation sont dictés par le milieu économique et social. La fixation des densités de population établit le classement indispensable.

Le morcellement chaotique du sol, résultant des ventes, des spéculations, des héritages, doit être aboli par une économie foncière collective et méthodique.

Ce regroupement du sol, base préalable indispensable de tout urbanisme, doit comporter l'équitable répartition entre les propriétaires et la communauté des bénéfices de plus-value résultant des travaux d'intérêt commun.

4. La réglementation de la circulation doit englober toutes les fonctions de la vie collective. L'intensité croissante de ces fonctions vitales, toujours contrôlées par la lecture des statistiques, affirme la suprématie du phénomène de la circulation.

5. Les moyens techniques actuels qui s'amplifient sans arrêt sont la clef même de l'urbanisme. Ils impliquent et proposent une transformation totale de la législation existante; cette transformation doit être parallèle au progrès technique.

III. L'architecture et l'opinion publique

1. Il est aujourd'hui indispensable que les architectes exercent une influence sur l'opinion publique en lui faisant connaître les bases de l'architecture nouvelle. L'opinion par les effets néfastes de l'enseignement académique est égarée dans une conception erronée de l'habitation. Les problèmes véritables de l'habitation sont refoulés derrière des prétentions sentimentales toutes artificielles. Le problème de la maison n'est pas posé.

La clientèle dont les exigences sont motivées par de nombreuses manifestations étrangères au véritable problème de l'habitation, ne sait en général que très mal formuler ses désirs. L'opinion est égarée. Ainsi l'architecte ne satisfait que mal aux conditions normales de l'habitation. Cette inefficience entraîne pour les pays une dépense immense en pure perte. Il se crée cette tradition de la maison chère qui prive une grande partie des populations d'un logis sain.

2. Par l'éducation à l'école, un faisceau de vérités élémentaires pourrait constituer le fondement d'une éducation domestique (par exemple: économie générale de l'habitation, les bases de la propreté et sa signification morale, les effets de la lumière solaire, les méfaits de la pénombre et de l'obscurité, les principes de l'hygiène, la rationalisation de l'entretien domestique, l'utilisation du mobilier, l'emploi de la mécanique dans la vie domestique, etc.).

3. Un tel enseignement aurait pour effet de former des générations ayant une conception saine et rationnelle de la maison. Ces générations (future clientèle de l'architecte) seraient à même de poser le problème de la maison.

IV. L'architecture et ses rapports avec l'Etat

1. Les architectes modernes ayant la ferme volonté de travailler selon les principes nouveaux ne peuvent considérer les Académies officielles et leurs méthodes à tendances esthétiques et formalistes que comme des institutions entravant le progrès.

2. Ces académies sont, par définition et par fonction, les conservatrices du passé. Elles ont établi des dogmes de l'architecture sur les méthodes pratiques et esthétiques des périodes historiques. Les académies vicent à l'origine même la vocation de l'architecte. Le point de vue est faux et les conséquences en sont fausses.

3. Les Etats doivent donc, pour assurer la prospérité du pays, arracher l'enseignement de l'architecture à l'emprise des académies. Le passé fournit précisément la leçon que rien ne demeure, que tout évolue et que le progrès avance.

4. Les Etats, renonçant dorénavant à faire confiance aux académies, doivent reviser les méthodes d'enseignement de l'architecture et se préoccuper de cette question comme ils se préoccupent de toutes celles ayant pour objet de doter le pays des organismes les plus productifs et les plus avancés.

5. L'académisme entraîne les Etats à dépenser des sommes considérables pour la construction d'édifices monumentaux, contraire à une bonne exploitation, affichant un luxe suranné au détriment des tâches les plus urgentes de l'urbanisme et de l'habitation.

6. Dans le même ordre d'idée, toutes les prescriptions de l'Etat qui, sous une forme quelconque, tendent à influencer l'architecture par une orientation purement esthétique, sont un obstacle à son développement et doivent être combattues énergiquement.

7. L'attitude nouvelle de l'architecte par laquelle il tient à se replacer de sa propre volonté dans la réalité économique, rend tout titre officiel de protection superflu.

8. Si les Etats prenaient le contrepied de leur attitude actuelle, ils provoqueraient une véritable renaissance architecturale qui viendrait tout naturellement s'intégrer dans l'orientation générale du développement économique et social du pays.

26 juin 1928.

H.-P. Berlage (La Haye); Victor Bourgeois (Bruxelles); Pierre Chareau (Paris); Josef Frank (Vienne); Gabriel Guevrérian (Paris); Max Ernst Haefeli (Zurich); Hugo Haering (Berlin); A. Hœchel (Genève); H. Hoste (Bruges); Pierre Jeanneret (Paris); Le Corbusier (Paris); André Lurçat (Paris); Ernst May (Francfort); Garcia Mercadal (Madrid); Hannes Meyer (Dessau); W.-M. Moser (Zurich); Carlo Enrico Rava (Milan); Rieveld (Utrecht); Alberto Sartoris (Turin); Hans Schmidt (Bâle); Mart Stam (Rotterdam); R. Steiger (Zurich); Robert Von der Muhll (Lausanne); Juan de Zavala (Madrid).

Nous sommes particulièrement heureux de relever dans ces noms ceux de sept architectes suisses, parmi lesquels notre ami Arno Hœchel, ancien rédacteur de notre revue et d'Alberto Sartoris qui est fixé en Suisse depuis longtemps.

Tous sont encore parmi nous et nous leur souhaitons de poursuivre encore longtemps leur brillante carrière. (Réd.)